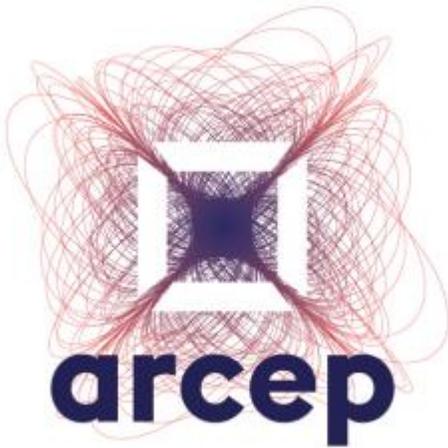


## L'Arcep ouvre une consultation publique

lun 12/10/2020 - 15:10



ans le cadre de la loi Bichet et de la création de nouvelles sociétés agréées de distribution de la presse, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) a mis ce lundi en consultation publique sa proposition de cahier des charges pour ces sociétés.

Les acteurs de la distribution vont ainsi pouvoir consulter ce document ([à lire ici](#)) et pouvoir faire des retours à l'Arcep par mail ([distribution-presse@arcep.fr](mailto:distribution-presse@arcep.fr)). Une consultation publique ouverte jusqu'au 9 novembre 2020 à 17h00. Au cœur de cette proposition de cahier des charges : l'intérêt du lecteur afin que celui-ci ait accès largement sur le territoire à une presse diverse et de qualité, à un prix accessible.

Parmi les grandes propositions, nous pouvons également citer celle concernant l'approvisionnement des points de vente, afin de « *permettre aux diffuseurs de participer activement à la définition de l'offre de presse qu'ils commercialisent* ». Ou encore une idée de réforme des systèmes d'information pour pouvoir « *renforcer et harmoniser leur fonctionnement, pour affiner l'information et améliorer la coordination des différents acteurs* ». Concernant enfin la qualité de service, l'idée est « *d'instaurer une régulation par la donnée pour améliorer la performance et l'efficacité des prestations des distributeurs* ».